

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le compte administratif 2021 a été voté le 14 avril 2022 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

A) Généralités

Le compte administratif 2020 retrace l'exécution des charges et des produits d'exploitation qui ont permis à la Résidence autonomie « Georges de Beaurepaire » de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- La gestion de la résidence autonomie de personnes âgées « Georges de Beaurepaire » ;
- Les actions de prévention de la perte d'autonomie.

B) Les charges d'exploitation réalisées

En 2021, les principales charges d'exploitation réalisées se sont élevées à **313 466.51 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	BP 2021	CA 2021
60 – Achats	47 650.00 €	43 030.60 €
61 – Services extérieurs	27 000.00€	31 855.97€
62 – Autres services extérieurs	1 350.00 €	1 041.36 €
<u>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE I</u> <u>DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE</u>	<u>76 000.00 €</u>	<u>75 927.93 €</u>
621 – Personnel extérieur à l'établissement	55 500.00 €	55 497.54 €
622 – Rémunération d'intermédiaires	100.00 €	0.00 €
<u>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II</u> <u>DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL</u>	<u>55 600.00 €</u>	<u>55 497.54 €</u>
61 – Achats afférents à la structure	188 450.00€	179 981.80 €
63 – Impôts, taxes	100.00 €	13.24 €
65 -Autres charges de gestion courante	400.20 €	0.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	100.00 €	0.00 €
68 – Dotations aux amortissements	2 050.00	2 046.00 €
<u>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III</u> <u>DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE</u>	<u>191 000.20 €</u>	<u>182 041.04 €</u>
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	322 600.20 €	313 466.51 €

- Les charges d'exploitation courante de la résidence autonomie (dépenses du Groupe I) représentent **24.22 %** du total des charges d'exploitation réalisées, dont **49.48 %** correspondent à la consommation d'énergie de la résidence, **9.35 %** aux actions de prévention de la perte d'autonomie, **10.09%** aux frais de la téléassistance Présence Verte ;
- Les dépenses afférentes au personnel de la Résidence (dépenses du Groupe II), quant à elles, représentent, **17.70 %** du total des charges d'exploitation réalisées ;
- Les dépenses afférentes à la structure de la Résidence (dépenses du Groupe III), représentent **58.07 %** du total des charges d'exploitation réalisées, dont **84.02 %** au paiement du loyer de la résidence au propriétaire Logéal Immobilière et **14.64 %** aux frais d'entretien des logements de la résidence ;
- À noter que le budget de la Résidence ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement de la structure.

C) Les produits d'exploitation réalisés

Pour notre Résidence autonomie, les recettes d'exploitation correspondent, principalement, à aux loyers perçus auprès des locataires de la Résidence « Georges de Beaurepaire ».

En 2021, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées à **322 959.25 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	BP 2021	CA 2021
73418 – Produits à la charge de l'usager	250 000.00 €	226 759.36 €
7388 – Produits à la charge d'autres financeurs	5 500.00 €	6 045.15 €
<u>TOTAL RECETTES DU GROUPE I PRODUITS DE LA TARIFICATION</u>	<u>255 500.00 €</u>	<u>232 804.51 €</u>
74 – Subventions d'exploitation et participations	85 801.00 €	88 243.00 €
<u>TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>85 801.00 €</u>	<u>88 243.00 €</u>
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	1 911.74 €
78/79 – Autres produits	0.00 €	0.00 €
<u>TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS</u>	<u>0.00 €</u>	<u>1 911.74 €</u>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	341 301.00 €	322 959.25 €

- Les produits de la tarification (recettes du Groupe I) représentent **72.02 %** du total des produits d'exploitation des groupes I à III, réalisés, et parmi ce total, **97.40 %** correspondent à l'encaissement des loyers des résidents et **2.59 %** au remboursement des frais de téléassistance Présence Verte ;
- Les autres produits d'exploitation (recettes du Groupe II) représentent **27.32 %** du total des produits d'exploitation des groupes I à III réalisés, et retracent à hauteur de **24.92%** de ce total, le montant du forfait autonomie versé par le Département, et de **75.07%**, la subvention d'équilibre versée par le budget du C.C.A.S. au budget de la résidence autonomie ;
- Les produits financiers (recettes du Groupe III) représentent **0.59 %** du total des produits d'exploitation des groupes I à III réalisés.

D) Résultat de la section d'exploitation 2020

Résultat de la section d'exploitation 2021 -	9 492.74 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2020	- 18 700.80 €
Résultat de la section d'exploitation 2021 – Déficit	- 9 208.06 €

II. L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Résidence autonomie à moyen ou long terme.

B) Les emplois d'investissement réalisés

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 se sont élevées à **17 889.61 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS	BP 2021	CA 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 000.00 €	4 741.06 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 190.00 €	2 100.00 €
21 – Immobilisations corporelles	19 650.00 €	11 048.55 €
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	<u>29 840.00 €</u>	<u>17 889.61 €</u>
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00 €	0.00 €

Les principaux investissements réalisés en 2021, ont été les suivants :

- Chapitre 16 = remboursement des cautions aux locataires qui ont rendu leurs logements au sein de la Résidence : 4 741.06 €
- Chapitre 20 = achat logiciel ARPEGE : 2 100.00 €
- Chapitre 21 = acquisition de mobilier divers 9 187.95 € et mise en place de jardins suspendus : 1 260 €.

C) Les ressources d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2020 se sont élevées à **4 269.47 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RESSOURCES	BP 2021	CA 2021
10222 - FCTVA	0.00	1 241.30€
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000.56 €	5 557.47 €
28 – Dotation aux amortissements	2 050.00 €	2 046.00 €
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	<u>4 050.56 €</u>	<u>8844.77 €</u>
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	25 789.44€	25 789.44€

Outre l'affectation de l'excédent de fonctionnement du chapitre R 001 qui constitue la principale recette réelle des ressources d'investissement, les autres ressources encaissées en 2021, ont été l'encaissement des cautions des locataires entrant à la Résidence (5 046.00 €) et les amortissements des immobilisations acquises (2 046.00 €)

D) Résultat de la section d'investissement 2021

Résultat de l'exercice budgétaire d'investissement 2021 (solde négatif)	-9 044.84 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2020	25 789.44 €
Résultat des restes à réaliser 2020 (déficit)	0.00 €
Résultat de la section d'investissement 2020 (solde d'exécution positif)	<u>16 744.60 €</u>

III. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître un **déficit d'exploitation de 9 208.06 €** et un **solde positif d'exécution d'investissement de 16 744.60 €** :

Résultat de la section d'exploitation 2021	-18 700.80 € de déficit
Résultat de la section d'investissement 2021	16 744.60 € de solde positif
Excédent d'exploitation disponible 2020 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €

IV. ETAT DE LA DETTE DE LA RÉSIDENCE

Sans objet, l'encours de la dette de la Résidence étant inexistant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 14 avril 2022
Le Président

François TIERCE